



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2024

Budget général

Dotations

Crédits non répartis



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-5° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Elle correspond à une mission spécifique regroupant selon les dispositions de l'article 7 de la LOLF, les crédits des deux dotations suivantes :

■ **Une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles**

■ **Une dotation pour mesures générales en matière de rémunérations dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits**

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Sommaire

MISSION : Crédits non répartis	7
Récapitulation des crédits	8
PROGRAMME 551 : Provision relative aux rémunérations publiques	11
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	12
Justification au premier euro	14
<i>Éléments transversaux au programme</i>	14
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	15
<i>Justification par action</i>	16
<i>01 – Provision relative aux rémunérations publiques</i>	16
PROGRAMME 552 : Dépenses accidentelles et imprévisibles	17
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	18
Justification au premier euro	20
<i>Éléments transversaux au programme</i>	20
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	21
<i>Justification par action</i>	22
<i>01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles</i>	22

MISSION
Crédits non répartis

Crédits non répartis

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2023 ET 2024

Programme / Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024						
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	80 000 000 285 526 298	+256,91 %		80 000 000 285 526 298	+256,91 %	
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	80 000 000 285 526 298	+256,91 %		80 000 000 285 526 298	+256,91 %	
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	1 374 000 000 525 000 000	-61,79 %		1 074 000 000 225 000 000	-79,05 %	
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	1 374 000 000 525 000 000	-61,79 %		1 074 000 000 225 000 000	-79,05 %	
Totaux	1 454 000 000 810 526 298	-44,26 %		1 154 000 000 510 526 298	-55,76 %	

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026						
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000	+256,91 % -82,49 %		80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000	+256,91 % -82,49 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000	+256,91 % -82,49 %		80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000	+256,91 % -82,49 %	
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	1 374 000 000 525 000 000 400 000 000 400 000 000	-61,79 % -23,81 %		1 074 000 000 225 000 000 100 000 000 100 000 000	-79,05 % -55,56 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 374 000 000 525 000 000 400 000 000 400 000 000	-61,79 % -23,81 %		1 074 000 000 225 000 000 100 000 000 100 000 000	-79,05 % -55,56 %	
Totaux	1 454 000 000 810 526 298 450 000 000 450 000 000	-44,26 % -44,48 %		1 154 000 000 510 526 298 150 000 000 150 000 000	-55,76 % -70,62 %	

ÉVOLUTION DEPUIS LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2023

Programme ou type de dépense AE CP	2023				2024
	PLF	LFI	LFR	LFI + LFR	PLF
551 – Provision relative aux rémunérations publiques	80 000 000 80 000 000	80 000 000 80 000 000		80 000 000 80 000 000	285 526 298 285 526 298
Dépenses de personnel (Titre 2)	80 000 000 80 000 000	80 000 000 80 000 000		80 000 000 80 000 000	285 526 298 285 526 298
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	2 074 000 000 1 774 000 000	1 374 000 000 1 074 000 000		1 374 000 000 1 074 000 000	525 000 000 225 000 000
Autres dépenses (Hors titre 2)	2 074 000 000 1 774 000 000	1 374 000 000 1 074 000 000		1 374 000 000 1 074 000 000	525 000 000 225 000 000

PROGRAMME 551
Provision relative aux rémunérations publiques

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Provision relative aux rémunérations publiques		80 000 000 285 526 298	0 0
Totaux		80 000 000 285 526 298	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	FdC et AdP attendus
01 – Provision relative aux rémunérations publiques		80 000 000 285 526 298	0 0
Totaux		80 000 000 285 526 298	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
2 - Dépenses de personnel	80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000		80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000	
Totaux	80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000		80 000 000 285 526 298 50 000 000 50 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
2 – Dépenses de personnel	80 000 000 285 526 298		80 000 000 285 526 298	
21 – Rémunérations d'activité	80 000 000 285 526 298		80 000 000 285 526 298	
Totaux	80 000 000 285 526 298		80 000 000 285 526 298	

Provision relative aux rémunérations publiques

Programme n° 551 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Provision relative aux rémunérations publiques	285 526 298	0	285 526 298	285 526 298	0	285 526 298
Total	285 526 298	0	285 526 298	285 526 298	0	285 526 298

La « dotation pour mesures générales en matière de rémunération » assure le financement de mesures « dont la répartition par programme ne peut être déterminée avec précision au moment du vote des crédits » (article 7-I-2° de la loi organique relative aux lois de finances). Cette provision est répartie en cours de gestion dans la limite des crédits ouverts, par arrêté du ministre chargé des finances (article 11 de la loi organique relative aux lois de finances).

La dotation du programme 551 « Provision relative aux rémunérations publiques » s'élève à 286 M€ pour 2024. Elle a notamment pour objet de financer :

- les évolutions statutaires de la couverture « Prévoyance » des agents publics de l'État, dans le cadre du chantier de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents publics ;
- des mesures catégorielles interministérielles liées à l'attractivité de certains métiers en tension et à la réforme de la haute fonction publique ;
- le renforcement des plateformes régionales d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (45 ETP) ;
- et le recrutement d'experts de haut niveau au profit du ministère de l'intérieur et des outre-mer (77 ETP).

Justification par action

ACTION (100,0 %)

01 – Provision relative aux rémunérations publiques

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	285 526 298	0	285 526 298	0
Crédits de paiement	285 526 298	0	285 526 298	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	285 526 298	285 526 298
Rémunérations d'activité	285 526 298	285 526 298
Total	285 526 298	285 526 298

PROGRAMME 552

Dépenses accidentelles et imprévisibles

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Dépenses accidentelles et imprévisibles

Programme n° 552 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2023 ET 2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles		1 374 000 000 525 000 000	0 0
Totaux		1 374 000 000 525 000 000	0 0

CRÉDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2023 PLF 2024	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles		1 074 000 000 225 000 000	0 0
Totaux		1 074 000 000 225 000 000	0 0

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE POUR 2023, 2024, 2025 ET 2026

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024 Prévision indicative 2025 Prévision indicative 2026				
3 - Dépenses de fonctionnement	1 374 000 000 525 000 000 400 000 000 400 000 000		1 074 000 000 225 000 000 100 000 000 100 000 000	
Totaux	1 374 000 000 525 000 000 400 000 000 400 000 000		1 074 000 000 225 000 000 100 000 000 100 000 000	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE POUR 2023 ET 2024

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2023 PLF 2024				
3 – Dépenses de fonctionnement	1 374 000 000 525 000 000		1 074 000 000 225 000 000	
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 374 000 000 525 000 000		1 074 000 000 225 000 000	
Totaux	1 374 000 000 525 000 000		1 074 000 000 225 000 000	

Dépenses accidentelles et imprévisibles

Programme n° 552 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles	0	525 000 000	525 000 000	0	225 000 000	225 000 000
Total	0	525 000 000	525 000 000	0	225 000 000	225 000 000

L'article 7-I-1° de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit, au sein de la mission « Crédits non répartis », « une dotation pour dépenses accidentelles, destinée à faire face à des calamités, et pour dépenses imprévisibles ».

Cette provision permet le financement, en cours de gestion, de dépenses urgentes, par exemple des catastrophes naturelles en France ou touchant des intérêts français (comme le rapatriement de Français d'un pays étranger). L'utilisation de cette dotation doit donc impérativement constituer, notamment au regard de contraintes calendaires, un dernier recours quand tous les autres dispositifs permettant de faire face à des dépenses accidentelles ou imprévisibles ont été mobilisés et que les marges de manœuvre du programme ou de la mission sur lesquelles devrait s'imputer la dépense sont épuisées. Le principe général de responsabilisation des gestionnaires, qui suppose que les aléas en dépense sont couverts prioritairement par l'auto-assurance au sein de leur plafond de crédits, a ainsi vocation à s'appliquer avant tout recours à la présente dotation.

La dotation inscrite sur le présent programme n'est pas destinée à alimenter des mesures nouvelles décidées de manière discrétionnaire en gestion. Conformément à l'article 11 de la LOLF, les crédits inscrits sur la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles dans la loi de finances initiale sont répartis en cours d'année par décret de dépenses accidentelles ou imprévisibles (DDAI), sur d'autres programmes du budget de l'État, dans la limite des besoins et des crédits ouverts.

Au titre du projet de loi de finances pour 2024, le montant de la dotation est fixé à 525 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 225 M€ en crédits de paiement (CP), au titre des aléas susceptibles d'intervenir en 2024. À titre conservatoire, elle est inscrite au sein de la catégorie 31 (dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel).

La différence de 300 M€ entre AE et CP est liée à la constitution d'une provision spécifique en AE destinée à faire face à des besoins d'engagements imprévisibles non encore connus et donc non intégrés aux demandes de crédits des programmes du budget général. Cette provision peut, par exemple, être mobilisée lors d'éventuelles prises à bail privées des administrations centrales et déconcentrées. De telles situations, non prévisibles dès lors qu'elles peuvent résulter de décisions urgentes de relocalisation de certaines administrations, à l'initiative des bailleurs ou de l'administration, lorsqu'une opportunité plus efficiente de localisation se présente, ont été constatées à plusieurs reprises sur la période récente. La signature d'un bail privé nécessite, dans ce cas, de disposer rapidement d'AE couvrant la totalité de la durée de ce bail, soit généralement six ou neuf ans, et dans certains cas 10, voire 25 ans.

Compte tenu d'une diminution des aléas sanitaires, la trajectoire de la mission CNR retrouve une trajectoire conventionnelle pour la période 2024-2026.

Justification par action

ACTION (100,0 %)

01 – Dépenses accidentelles et imprévisibles

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	525 000 000	525 000 000	0
Crédits de paiement	0	225 000 000	225 000 000	0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	525 000 000	225 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	525 000 000	225 000 000
Total	525 000 000	225 000 000